

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1871.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1871 s'élève à fr. 4,590,982 25 c.
Ce chiffre ne présente, comparativement à celui du Budget de 1870, qu'une augmentation de 85 francs, portant sur le crédit destiné au service de la Chambre des Représentants.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1871, à la somme de *quatre millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-deux francs vingt-cinq centimes* (fr. 4,390,982 25 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 24 janvier 1870.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000 »	»	3,500,000 »
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	50,000 »	10,000 »	60,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	642,152 25	»	642,152 25
CHAPITRE IV. COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	»	188,850 »
6	— du personnel des bureaux	100,000 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,580,982 25	10,000 »	4,590,982 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 janvier 1870.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles du Budget des Dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
MEMBRES DE LA COUR.						
5	a.	Traitement du président	1	11,250	} 70,750	»
	b.	— des conseillers	6	51,000		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
<i>Traitement du personnel des bureaux, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.</i>						
6	a.	1 ^{re} division. { Chef de division	1	5,000	} 100,000	»
	b.	Archiviste, chef de bureau, commis et expéditionnaires.	8	900 à 3800		
	c.	2 ^e division. { Chef de division	1	6,000		
	d.	Chef de bureau, contrôleurs, vérificateurs et teneurs de livres	8	1375 à 3800		
	e.	3 ^e division. { Chef de division	1	6,000		
	f.	Chefs de bureau, contrôleurs et vérificateurs	8	900 à 4000		
	g.	4 ^e division. { Chef de division	1	5,500		
	h.	Vérificateurs, teneur de livres et commis	5	900 à 3300		
i.	Huissiers, messagers, concierge et boute-feux	7	1050 à 1825			
			40			
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	»	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			16,900	»
PENSIONS.						
8	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200	»
TOTAL.						

DE LA COUR DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	»	70,750	70,750	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
16,900	»	16,900	16,900	»	»	
1,200	»	1,200	1,200	»	»	
188,850	»	188,850	188,850	»	»	

ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1871.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1869 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	* en jouissance.	

NÉANT.

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	

NÉANT.

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1869, cinq pensions s'élevant ensemble à fr.	12,472 »
Il n'est survenu aucune mutation pendant le courant de cette année	»
Il y a donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1870, cinq pensions, s'élevant ensemble à fr.	<u>12,472 »</u>